



## DROIT ADMINISTRATIF GÉNÉRAL

Cours magistral de M. le professeur Mathieu TOUZEIL-DIVINA

année universitaire 2024-2025

Équipe pédagogique :

**Alice EYMARD, Rami GHEZIEL, Amélie GUICHET,  
Clarisse VARO--RUEDA & Louise VIEZZI-PARENT**

**Documents de TD version 1.2 – à jour au 18 juillet 2024**

MTD & alii © – disponible sur <http://www.chezfoucart.com> & sur Moodle.

Séance 04 / 09 :  
le cas pratique  
*via* les créations de services publics

## Cinq termes ou expressions essentiels

- **Personne publique**
- **Interventionnisme économique**
- **Établissement public**
- **Service public obligatoire / facultatif**
- **Service d'intérêt économique général**

## Un exercice hebdomadaire

Il s'agira d'un cas pratique :

La vie est si douce au village de Pré-au-Lard. Vous vous offrez quelques jours de vacances pour rendre visite à votre cousine madame Pieddodu. A peine avez-vous le temps de vous assoir à la table de son café qu'elle vous met au courant des derniers potins du village. Elle vous raconte notamment à quel point elle est courroucée contre sa commune.

1- En effet, la mairesse de Pré-au-Lard, Luna Lovegood a décidé de confier par délégation la gestion de la piscine municipale à Elfica, une société privée qui aura la charge de son exploitation. Cette décision a été prise lors du dernier conseil municipal. Plusieurs habitants et elle-même, se sont opposés à cette décisions jugeant les anciennes expériences de délégation peu concluantes. Elle vous confie à demi-mot qu'elle est particulièrement remontée contre cette société, et que selon ses dires « On ne peut pas faire confiance aux elfes ! ». Eu égard à cela elle souhaite contester cette délibération. **(7,5 points)**

2- Puisqu'une mauvaise nouvelle n'arrive jamais seule, votre cousine vous informe que la mairesse a décidé de relancer le dynamisme du centre-ville de Pré-au-Lard afin d'attirer les jeunes étudiants de Poudlard. Pour ce faire, elle a prévu d'autoriser l'exploitation d'une buvette de Bièraubeurre. Toutefois, votre cousine vous informe que la mairesse a attribué cette autorisation à son frère. Elle vous demande, si c'est possible « là comme ça de décider toute seul de l'attribution d'une telle exploitation ? Après tout la place du centre-ville appartient à tout le monde ! » **(7,5 points)**.

3- Mais les soucis ne s'arrêtent pas là ! L'association des parents d'élèves de l'école primaire des Lutins de Cornwell est en ébullition : le directeur a réuni les familles pour leur annoncer la fermeture d'une classe de cours à la rentrée prochaine. Les parents envisagent une action auprès de la mairie de Prè-au-Lard. (5 points)

## Cinq questions liminaires

Pour préparer la séance de travaux dirigés, vous répondrez aux cinq questions suivantes destinées à vous accompagner vers l'exercice hebdomadaire.

1. **Question 01.** Quels sont les indices d'identifications du service public ?
2. **Question 02.** À quelles conditions est-il possible, pour une personne publique, de prendre en charge une activité économique normalement exercée par une personne privée ?
3. **Question 03.** Quel a été l'apport de la décision [CE, 30 mai 1930, Chambre syndicale du commerce en détail de Nevers](#) ?
4. **Question 04.** Quelles sont les conditions permettant à une personne privée de prendre en charge une mission de service public ?
5. **Question 05.** Existe-il un droit au maintien d'un service public ? Étayez votre propos

## Une illustration prétorienne

Vous essaierez de deviner quelle jurisprudence datée de 2011, importante pour la thématique hebdomadaire, est ici représentée.

